

PRÉFÈTE DU VAL DE MARNE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE
21-29 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 94 038 CRÉTEIL CEDEX – 01 49 56 60 00

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique unique
préalable à la déclaration d'utilité publique
emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Thiais
et parcellaire dans le cadre du projet d'aménagement de la
Zone d'aménagement Concerté Thiais-Orly
sur le territoire des communes de Thiais et d'Orly

Par arrêté préfectoral n°2024/01560 du 14 mai 2024, a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Thiais et parcellaire dans le cadre du projet d'aménagement de la Zone d'aménagement Concerté Thiais-Orly sur le territoire des communes de Thiais et d'Orly.

Cette enquête se déroulera **du lundi 10 juin 2024 au mercredi 10 juillet 2024**, soit pendant 31 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête est fixé à la préfecture du Val-de-Marne.

Monsieur Claude POUÉY, ingénieur général à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Melun. Il sera remplacé par Madame Anne-Marie DUQUENNE, commissaire enquêteur suppléant, en cas d'empêchement.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales lors des permanences suivantes :

à la mairie de Thiais - Hôtel de ville – en salle Einbeck - 1 rue Maurepas - 94 320 THIAIS, aux dates et horaires suivants :

- lundi 10 juin 2024 de 9h00 à 12h00
- samedi 29 juin 2024 de 9h00 à 12h00
- mercredi 10 juillet de 14h15 à 17h15

au Centre administratif de la ville d'Orly – en salle Campi (3^{ème} étage) – 7 avenue Adrien Raynal - 94 310 ORLY, à la date et horaires suivants :

- mercredi 19 juin 2024 de 14h30 à 17h30

Pendant la durée de l'enquête publique unique, **le public pourra consulter le dossier d'enquête** : (constitué notamment de l'étude d'impact, de l'avis délibéré n°MRAe APPIF-2023-101 du 29 novembre 2023 de l'Autorité environnementale (MRAe) sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de Thiais à l'occasion de sa mise en compatibilité par déclaration d'utilité publique concernant la ZAC Thiais-Orly et du mémoire en réponse à cet avis) :

- **à la mairie de Thiais** – à l'accueil de l'hôtel de ville, 1 rue Maurepas, 94 320 THIAIS, aux jours et heures d'ouverture habituels des services au public ;
- **au Centre administratif de la ville d'Orly**, au sein du pôle aménagement et développement (3^{ème} étage) - 94 310 ORLY, aux jours et heures d'ouverture habituels des services au public ;
- **sur le site dédié à l'enquête accessible à cette adresse** : <https://www.registre-numerique.fr/amenagement-zac-thiais-orly>
- **sur rendez-vous à la préfecture du Val-de-Marne** (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique – 21-29 avenue du Général de Gaulle 94 038 Créteil Cedex) au 3^e étage (pièce 337) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, la prise de rendez-vous s'effectuant par courriel : pref-enquetepublique@val-de-marne.gouv.fr

Pendant la durée de l'enquête, **le public pourra formuler ses observations** :

- **sur les registres d'enquête** à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et disponibles dans les mairies de Thiais, d'Orly et au siège de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture habituels des services. Le premier registre concerne l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Thiais, le second registre concerne l'enquête parcellaire.
- **sur le registre électronique accessible à l'adresse de consultation du dossier en ligne** : <https://www.registre-numerique.fr/amenagement-zac-thiais-orly> ou via le site internet de la préfecture du Val-de-Marne ;
- **par voie électronique** : amenagement-zac-thiais-orly@mail.registre-numerique.fr
- **ou par correspondance, au siège de l'enquête**, à l'attention de Monsieur Claude POUÉY, commissaire enquêteur ;

Les contributions reçues par correspondance seront annexées aux registres d'enquête et tenues à la disposition du public, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête. À l'issue de l'enquête publique unique, le commissaire enquêteur transmettra le dossier accompagné de ses conclusions et de ses avis motivés, à la Préfète du Val-de-Marne.

Au terme de la procédure, la Préfète du Val-de-Marne est susceptible de prendre un arrêté de déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Thiais, au profit de l'établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine Amont (EPA ORSA), préalablement à la mise en signature d'un arrêté préfectoral de cessibilité.

NE PAS RECOUVRIR AVANT LE JEUDI 11 JUILLET 2024